

Menaces contre des personnalités : une lettre adressée à une avocate montpelliéraine

Le Monde.fr avec AFP | 12.03.2009 à 09h12 • Mis à jour le 12.03.2009 à 09h36

L'auteur des lettres de menaces de mort accompagnées d'une balle envoyées à des personnalités de droite s'est à nouveau manifesté, mercredi 11 mars, dans un courrier à l'avocate d'un Montpelliérain qui avait été soupçonné d'être le corbeau avant d'être remis en liberté, selon une source judiciaire.

Dans ce courrier daté du 9 mars adressé à M^e Maryse Pechevis, l'auteur ou les auteurs des menaces dit être "désolé" du placement en garde à vue de son client, un homme de 47 ans, la semaine passée, selon cette source, confirmant une information de *Libération*. "On n'accuse pas les individus comme cela", écrit l'auteur qui commence sa lettre par "nous les combattants cellule 34".

Le lieu d'expédition de cette nouvelle lettre n'était pas identifiable dans l'immédiat. "Le cachet porte la mention 'poste', un numéro, la date du 9 mars et 'France'", a précisé M^e Pechevis, contactée par l'AFP. La lettre, de deux pages, a été saisie par la police, a-t-elle ajouté. "Je pense qu'à partir du numéro, la police va pouvoir remonter au bureau de poste d'où la lettre a été postée." La lettre est parvenue mardi au cabinet de M^e Pechevis, mais cette dernière ne l'a ouverte que mercredi.

"PHASE 2 DE L'OPÉRATION"

Les enquêteurs "rattachent" cet envoi à ceux reçus ces dernières semaines notamment par le président Nicolas Sarkozy, le sénateur-maire UMP de Béziers, Raymond Couderc, ou encore les ministres de l'intérieur, Michèle Alliot-Marie, de la justice, Rachida Dati, et de la culture, Christine Albanel, a précisé la source judiciaire. Pour s'authentifier, l'auteur donne dans sa lettre des précisions sur les munitions adressées dans ces précédents envois : "Ce sont des 9 mm par full metal jacket 12.4g et 8.00 g d'ogive blindée de marque GECO."

Annonçant une "phase 2 de l'opération", le corbeau demande dans son courrier à M^e Pechevis "l'arrêt des reconduites à la frontière, la remise en liberté de Jean-Marc Rouillon [cofondateur d'Action directe, NDLR], de Julien Coupat [soupçonné de sabotages contre des lignes SNCF, NDLR], l'arrêt de la parodie de justice contre Yvan Colonna".

Un homme de 47 ans, informaticien au chômage et militaire de réserve, soupçonné d'être l'auteur de ces lettres, avait été interpellé le 4 mars à Montpellier à la suite d'une dénonciation de son ex-compagne. Il avait été remis en liberté 34 heures plus tard en l'absence de charges contre lui.